

Charte des partenaires du programme BienWenue

La présente charte constitue un engagement de la part des commerces partenaires à contribuer au développement de l'économie locale dans le respect des principes de durabilité.

Les éléments incitatifs sont les suivants :

1. Développer et pérenniser son activité dans la commune de Vevey et contribuer à l'essor de celle-ci ;
2. Favoriser, dans la mesure du possible, des fournisseurs, sous-traitants et prestataires implantés sur le territoire de la commune de Vevey ;
3. Réduire sa quantité de déchets en favorisant les contenants et emballages réutilisables ;
4. Diminuer sa consommation d'énergie, par exemple en éteignant l'éclairage des vitrines de minuit à 6 heures et/ou en utilisant des ampoules LED ;
5. Favoriser un approvisionnement en énergie renouvelable et locale, par exemple en choisissant la certification « Terre d'Ici » de Romande Energie ;
6. Proposer un service après-vente de réparation, dans la mesure du possible ;
7. Encourager sa clientèle à avoir recours aux transports publics ou à la mobilité douce ;
8. Favoriser des livraisons par mobilité douce, par exemple en adhérant à un service de livraison à vélo ;
9. Assurer des prestations, contributions et chances égales pour toutes et tous.